

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**PRESENTS** : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**OBJET** : Budget annexe des locations immobilières  
– Exercice 2023 – Décision Modificative n°1.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. VILLARET a donné pouvoir à M. LAVAL, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme NOGUES a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LAFRAYHI a donné pouvoir à M. PAOLI, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. BELLIZIO, Mme CAKIR a donné pouvoir à M. RINA BASILIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

**ABSENTS** : M. DUPRE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. HUBERT.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Fabien RIVIERE DA SILVA**  
Maire de Saint Jean de la Ruelle

**2023-455 Budget annexe des locations immobilières – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1.**

Le budget annexe des locations immobilières nécessite quelques ajustements en particulier du fait de la vente de cellules commerciales, 53 rue des agates.

Aussi, il est proposé par décision modificative :

- D'ajouter 66 734,45 € en recettes de fonctionnement liés à la vente de 4 lots du centre commercial des Chaises,
- D'ajuster les dépenses d'exploitation en fonction des prévisions de réalisation : +2 100 € de charges à caractère général, +1 000 € de charges de personnel, +3 000 € de charges financières,
- Le solde entre les recettes et les dépenses (positif) est inscrit en dépenses imprévues (+36 382,39),
- En investissement, l'inscription de +24 252,06 € en recettes du fait d'opérations d'ordre de constatation de sortie de l'actif liée à cette vente et l'inscription en dépenses imprévues d'investissement du même montant.

En €	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	66 734,45 €	66 734,45 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	24 252,06 €	24 252,06 €

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 8 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 décembre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 2 abstentions (Mme DAHOU et M. HUYGHUES DES ETAGES),**

**ADOpte** la décision modificative n°2 2023 du budget annexe des locations immobilières.



Fabien RIVIERE DA SILVA  
Maire de Saint Jean de la Ruelle